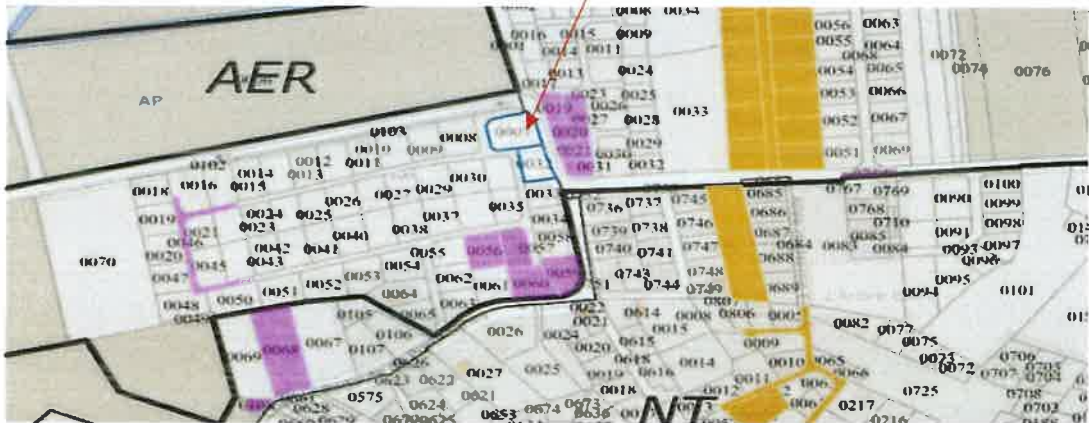


AP 07

AP 32



Mme BONNAN Marie Jeanne
76 rue Henry
34450 BERGERAC SUR GARONNE

MAIRIE DE VIAS
Service Courrier
Arrivé le :

13 OCT. 2023

Original :
Copie :

MAIRIE DE VIAS.
6 place des Arènes
34450 VIAS.

A Bergerac, le 9 octobre 2023.

Monsieur Le Maire,

Suite au décès de ma maman le 8 septembre 2021, je souhaite faire don du terrain de loisirs parcelles cadastrées section AP n° 7 et 32 lieu-dit "Roqueguinarde" d'une superficie de 10 à 50 ca (ref. c me MILLET/BCA/RR du 13 mai 2015) à votre commune.

Il est évident que tous les frais relatifs à ce don seront pris en charge par votre commune.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

Marie Jeanne BONNAN



Madame GERBIER. Réjane
24, rue de l'Origan.
31620 FRONTON.

Fronton, le 9. octobre 2023

mail. rejane.gerbier@orange.fr.
Tél. 06-88-40-68-89

Maire de Vias.
6 Place des Arènes
34450 Vias.

à l'attention de M le Maire

Monsieur le Maire,

Suite au décès de ma maman le
8 septembre 2021, je souhaite faire don du
terrain de loisirs: parcelles cadastrées section
A P n°7 et 32 lieu dit "Roqueguimardé" d'une
superficie totale de 10 a 50 ca (ref. c.me MILLET/
BCA/RR du 13 mai 2015) à votre commune.

Il est évident que tous les frais
relatifs à ce don seront pris en charge par
votre commune.

Dans l'attente de votre réponse,
je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes
salutations distinguées.

Rejane Gerbier

Mairie de VIAS
Service Courrier
Arrivé le :

13 OCT. 2023

Original :
Copie :

Monsieur LEVASSEUR Jean-Michel
18 TER Cami Canté Rano
34350 - VALRAS-plage

Reçu le

15 DEC. 2023

Service Urbanisme
MAIRIE DE VIAS

TÉL: 06.25.83.48.91
Mail: joellechelles@hotmail.fr

Valras,
le 6 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Suite aux décès de ma belle-mère, Mme THOMAS Juliette,
le 8 septembre 2021, je souhaite faire don du terrain de
Poisirs : parcelles cadastrées section AP n°7 lieu dit
" Roqueguimarde " d'une superficie totale de 6 ares 40 ca
(Réf. C me Mille BCA / RR du 13 mai 2015) à
votre commune.

Il est évident que tous les frais relatifs à
ce don, seront pris en charge par votre commune.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

Jean-Michel LEVASSEUR

